



19 OCT. 2021

Six Fours les Plages, le 19 octobre 2021

ARRIVÉE

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
dth@mairie-six-fours.fr
Tél : 04.94.34.93.25
Fax : 04.94.26.19.05
N/Réf. : JSV/MPS/DC/MI/CHG/21/10913

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE (H/F)
Agent Administratif et d'Accueil

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : DIRECTION DU C.C.A.S.

SERVICE : Résidence Sociale Mistral

FONCTION : Agent Administratif et d'Accueil

TEMPS DE TRAVAIL : Temps partiel : 20h Hebdomadaire (Contrat à Durée Déterminée)

HORAIRE :

- Répartition des horaires de travail entre 9h00 et 18h00,
- Journée de travail selon planning défini avec la Direction du CCAS,
- Travaille le samedi une semaine sur deux,
- Horaires flexibles en fonction des besoins,
- Veille au respect des horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux,
- Possibilité d'intervenir, à titre exceptionnel, en cas d'urgence, en dehors des heures de bureau.

MISSIONS PRINCIPALES :

En cohérence avec la politique sociale de la Ville et du CCAS, et le projet logements sociaux temporaires géré par le CCAS :

- Participer à l'accueil des publics, à la convivialité du lieu,
- Contribuer, en lien aux ressources internes et externes, à la dynamique de mise en place d'actions spécifiques, en lien avec la gestionnaire, pour permettre aux résidents l'accès à des emplois, des formations, un logement durable,
- Gestion administrative et suivi des dossiers.

ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DES PUBLICS :

- Accueillir le public, l'informer des conditions et des démarches pour accéder à un logement de la résidence sociale,
- Informer les résidents tout au long de leur parcours résidentiel des événements de la résidence et des ressources disponibles en fonction des besoins,
- Assurer une permanence d'accueil en l'absence de la gestionnaire afin de garantir la continuité du service à la population et aux résidents.

- Savoir évaluer le dispositif et savoir être force de propositions,
- Connaissances en gestion administrative et locative,
- Connaissances en matière législative relative aux champs d'intervention,
- Compétences en informatique,
- Connaissance du public adulte et plus particulièrement les adultes fragilisés (en difficulté d'insertion, en situation de précarité économique, difficulté d'accès aux soins, etc...).

REMUNERATION : Selon conditions de la Fonction Publique Territoriale

DELAIS POUR POSTULER :

- Avant le 2 novembre 2021 ; poste à pourvoir le 1er janvier 2022
- Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation) sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
DEPUTE HONORAIRE
D.R.H.
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Vice-Président du CCAS



Patrick PEREZ
Patrick PEREZ